EPIC « OFFICE DE TOURISME DE BELLE-ÎLE-EN-MER »

Procès-verbal de la séance du comité de direction du jeudi 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet 2026 à 19h30, les membres du COmité de DIRection de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à la Communauté de Communes – Le Palais, sous la présidence de Marianne LE POETVIN.

Nombre de conseillers : ➢ en exercice : 21 ➢ présents : 17 ➢ votants : 19	∗ **Membres présents :** Collège des élus	Annaïck HUCHET, Marianne LE POETVIN, Pierre-Paul AUBERTIN, Tibault GROLLEMUND, Frédéric CHAZAL, Benjamin AZOUZE, Guillaume DANNIC, Dominique ROUSSELOT, Thomas BRON, Marie THUILLIER,
	Collège des professionnels	Dominique MICHAUD, Etienne AUBRY, Aurélia BOIRAL, Alwenna JEGAT, Charlotte OLIVIER, Pierre REBOUR, Fanny BOQUILLET,
	Collège des personnalités qualifiées	
	∗ **Membres représentés :** Collège des élus	Ronan JUHEL donne pouvoir à Annaïck HUCHET
	Collège des professionnels	Eva GALLEN donne pouvoir à Etienne AUBRY
	Collège des personnalités qualifiées	
Date de convocation : 26/06/26	∗ **Membres absents :** Collège des élus	
	Collège des professionnels	
	Collège des personnalités qualifiées	Régine DUTACQ, Pierrick PAINVIN.
	∗ **Étaient également présents :**	Julien FROGER – Directeur de l'office de tourisme Geneviève PAILLET – Responsable Administrative, partenariats et qualité de l'office de tourisme Camille BEVAND – Responsable Accueil, Promotion et Développement touristique de l'office de tourisme

Ordre du jour

1 – Approbation du compte rendu du CODIR du 9 juin 2026
2 – Echanges sur le début de saison 2026
3 – Gestion des situations de conflits d'intérêt au sein du Comité de DIRection
4 – Finances
- **4-1 Délibérations tarifaires « partenaires » de l'office de tourisme**
  - **4-1-1 Tarifs des services aux partenaires « Producteurs locaux, artisans d'art, artistes et acteur de la vie locale et culturelle »**
  - **4-1-2 Tarifs des services aux partenaires « Restaurateurs et gérants de bar »**
  - **4-1-3 Tarifs des services aux partenaires « Commerçants »**
  - **4-1-4 Tarifs des services aux partenaires « Prestataires d'activités de loisirs et de bien-être »**
  - **4-1-5 Tarifs des services aux partenaires « Prestataires d'activités de transport »**
  - **4-1-6 Tarifs des services aux partenaires « Hébergeurs professionnels et non professionnels »**
- **4-2 Délibérations tarifaires « Boutique et billetterie »**
  - **4-2-1 Cadre de détermination des tarifs des produits boutique et délégation au directeur**
  - **4-2-2 Cadre de détermination des taux de commission billetterie**
- **4-3 Autorisation d'engagement de dépenses supérieures à 10 000€HT**
  - **4-3-1 Autorisation du directeur à engager la dépenses « Enquête clientèle »**
  - **4-3-2 Autorisation du directeur à engager la dépense « Climatisation »**
- **4-4 Décisions modificatives budgétaires**

4-4-1 DM1 : Régularisation du report de résultat 2025 de la section investissement
4-4-2 DM2 : Augmentation de crédit du compte 2088
4-4-3 DM3 : Augmentation de crédit du compte 2183
4-4-4 DM4 : Augmentation de crédit du compte 2188
5 – Collaboration – Convention de partenariat Tourinsoft avec Morbihan Tourisme
6 – Questions diverses
6-1 Présentation de la nouvelle carte touristique
6-2 Présentation rapide de l'Appli « Vagabondez » et mise en ligne du parcours Monet
6-3 Point d'étape sur la concertation « Belle-Ile hors saison »
6-4 Autres

1. Approbation du compte-rendu du CODIR du 9 juin 26

Le compte rendu du CODIR du 9 juin 2026 était joint à l'invitation. Celui-ci ne soulevant ni question, ni observation, est approuvé à l'unanimité.

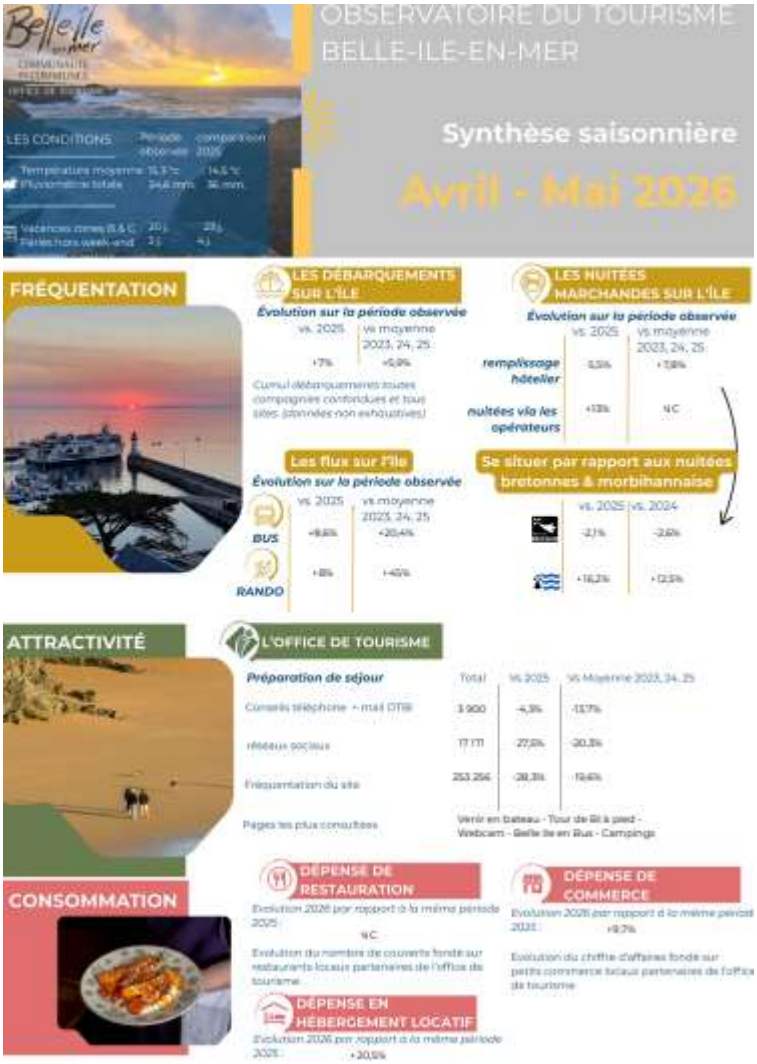
2 Echanges sur le début de saison 2026

LES ÉLÉMENTS CLÉS PAR RAPPORT A 2025

- Un volume de débarquement en légère augmentation (+ 7%)
- Une fréquentation Belle-Ile-Bus (+ 8%) et GR340 (+ 8%) encore en augmentation, mais avec un ralentissement (cf. 2 années précédentes).
- Une croissance du nombre de nuitées marchandes (13,1 %), supérieure à celle de la région (- 2,1 %) et légèrement inférieur à celle département (16,2 %)
- Malgré 5 jours fériés/congés en moins, la randonnée et la météo ont garanti un niveau de fréquentation satisfaisant.
- Mais un niveau de consommation en baisse selon les retours des acteurs économiques (manque d'indicateurs objectifs)

Les premières tendances de la saison invitent à un optimisme raisonné… Espérons que les prochaines semaines confirment ce début de saison et se traduisent par des retombées économiques plus soutenues …

Alwenna JEGAT indique que son commerce a fait un mois de juin plutôt bon.
Dominique MICHAUD indique qu'au niveau des hôtels le 1er trimestre est en baisse, le mois de juin a un peu rééquilibrer la tendance. Il y a une baisse de la consommation globale sur les dépenses annexes. Pour le moment juillet s'annonce bien. Il y a plus d'inquiétudes sur le mois de septembre et estime qu'il y a des actions à mettre en place.



3 – Gestion des situations de conflits d'intérêt au sein du Comité de DIRection

Une note explicative était jointe à l'invitation.

Julien FROGER explique qu'il faut que le CODIR soit vigilant sur les délibérations prises. Du fait de la situation professionnelle ou l'activité personnelles de certains membres du CODIR il peut y avoir des situations de conflit d'intérêt potentielle.

Afin de limiter ce risque, il peut être demandé à certains membres de ne pas prendre part à certains débats et/ou certaines décisions : c'est ce que l'on appelle « se déporter ».

Le conflit public/privé existe alors que le conflit public/public n'existe pas.

4 – Finances

4-1 Délibérations tarifaires « partenaires » de l'office de tourisme

Cadre

Dans le cadre de la nouvelle mandature une mise à jour de la délibération votée en septembre 2022 est proposée intégrant :

- Une subdivision de la précédente délibération en 6 groupes de packs permettant ainsi aux membres du COmité de DIRection ayant un intérêt professionnel et/ou personnel de se déporter

- Une réduction pour les nouveaux partenaires arrivant en cours d'année et n'ayant pas accès à tous les services (notamment les éditions)

- Un cadre de réduction applicable en cas de dysfonctionnement, imputable à l'office de tourisme (geste commercial)

Application

Afin de réduire le risque de conflit d'intérêt, les tarifs partenaires sont découpé en 6 catégories, faisant l'objet de 6 délibérations distinctes :

- Producteurs locaux, artisans d'art, artistes et acteurs de la vie locale et culturelle
- Restaurateurs et Gérants de bar
- Commerçants
- Acteurs de l'offre de loisirs et de bien-être
- Activités de transport
- Hébergeurs professionnels et non professionnels

Les 6 catégories tarifaires sont organisées en 2 rubriques

- Rubrique 1 – Pack essentiel

Les tarifs varient selon les catégories. Ils incluent :

> La parution des coordonnées du partenaire dans le guide de destination dans la rubrique correspondante,

> Le descriptif de l'activité touristique avec visuels sur le site belle-ile.com, à la rubrique bon plan du site belle-ile.com, à l'outil d'avis clients Fair Guest,

> L'accès aux présentoirs de l'espace accueil de l'office de tourisme, à la boutique et à la billetterie

> L'accès à l'agenda en ligne et sur écran si concerné.

- Rubrique 2 - Encarts publicitaires Tarifs communs aux 6 catégories

Les partenaires de l'office de tourisme peuvent solliciter la publication d'encarts publicitaires destinés à renforcer leur visibilité et leur attractivité :

> Des encarts dits « print » dans le guide de destination et/ou sur la carte touristique et/ou dans le carnet de mer

> Des encarts dits « bannières internet » sur le site belle-ile.com

Les tarifs de cette rubrique sont communs à toutes les catégories tarifaires

RUBRIQUE 2 - Encarts publicitaires	Tarif € TTC pour l'année
Encarts publicitaires print Guide de destination	
Encart 1/12 de page dans le guide	165,00
Encart 1/6 de page dans le guide	330,00
Encart 1/3 de page dans le guide	660,00
Encart 1 page dans le guide	1 320,00
3éme de couverture dans le guide	3 600,00
4éme de couverture dans le guide	4 800,00
Encarts publicitaires print Carte touristique	
Annonce sur la carte touristique Encart 72 x 32mm	2 598,00
Annonce sur la carte touristique Encart 72 x 64mm	5 196,00
Bannières internet	
Annonce sur belle-ile.com parution 1 mois	240,00
Annonce sur belle-ile.com parution 2 mois consécutifs	360,00
Annonce sur belle-ile.com parution 3 mois consécutifs	540,00
Annonce sur belle-ile.com parution 6 mois consécutifs	960,00
Annonce sur belle-ile.com parution 12 mois consécutifs	1 320,00

Les 6 catégories tarifaires sont concernées par 3 de remises identiques

❖ Remise – Double activité

En cas de double activité, il est proposé aux COmité de DIRection de valider une remise de 50% de remise sur la 2éme activité la moins élevée

❖ Remise – Nouveau partenaire

En cas nouveau partenariat, il est proposé aux CODIR de valider ces remises :

- Partenariat avant le 30/11 de l'année N-1 : 10 % de remise
  donnant accès à toutes les publications
- Partenariat après le 30/11 de l'année N-1 : 15 % de remise
  ne donnant pas accès à toutes les publications
- Partenariat après le 01/03 de l'année N : Prorata au nombre de
  ne donnant pas accès à toutes les publications mois d'accès aux services

❖ Remise – Dysfonctionnement imputable à l'office de tourisme

En cas de dysfonctionnement des services portant préjudice à la visibilité d'un partenaire, il est proposé aux CODIR de valider ce cadre de remises :

> Remise de 0 à 50 % sur le « Pack essentiel » de son tarif de l'année suivante

> Remise de 0 à 50 % sur les « encarts *print* » souscrits l'année suivante

> Une bannière publicitaire gratuite sur le site internet pour une durée de de 3 mois

Le directeur rendra compte annuellement au CODIR des remises accordées dans ce cadre.

Si la nature du dysfonctionnement nécessite un geste commercial supérieur au cadre précédent, l'approbation du CODIR sera sollicitée.

Dernier point commun s'appliquant aux 6 délibérations

❖ Niveau de service boosté

Les partenaires, s'ils souhaitent disposer, ou s'ils disposent de fait, d'un niveau de services supérieurs à celui prévu aux délibérations, devront faire l'objet d'une tarification spécifique. Cette dernière fera l'objet d'une délibération spécifique.

Exemple : Partenariat avec la Breizh Go Océane ou La Belle Illoise

Les tarifs sont les mêmes depuis 2023. Un travail de refonte de ceux-ci sera engagé en parallèle de la refonte des éditions.

4-1-1 Tarifs des services aux partenaires « Producteurs locaux, artisans d'art, artistes et acteur de la vie locale et culturelle »

RUBRIQUE 1 - « Pack essentiel » d'accès aux services de l'Office de Tourisme	Tarif € TTC pour l'année
Pack essentiel Activités culturelles – Producteurs locaux	
Activités culturelles – Producteurs locaux	112,20
Activités culturelles avec une médiatisation à l'échelle nationale (et/ou internationale) ayant fait l'objet de plus d'une parution/diffusion dans un média national (et/ou international) l'année précédente	28,06 75% de remise
Activités culturelles avec une médiatisation à l'échelle nationale (et/ou internationale) ayant fait l'objet d'une parution/diffusion dans un média national (et/ou international) l'année précédente	56,10 50% de remise
Pack essentiel Artisanat et artistes	
Artisanat et artistes	99,00

Rubrique 2 – Encarts publicitaires *(présentés précédemment)*

Votes : 16	Pour	16
	Contre	
	Abstention	

La présentation et le vote des tarifs des services aux partenaires « Producteurs locaux, artisans d'art, artistes et acteur de la vie locale et culturelle » sont faits hors présence de Marie THUILLIER, Charlotte OLIVIER et Fanny BOQUILLET.

4-1-2 Tarifs des services aux partenaires « Restaurateurs et gérants de bar »

RUBRIQUE 1 - « Pack essentiel » d'accès aux services de l'Office de Tourisme	Tarif € TTC pour l'année
Pack essentiel Restaurants – Crêperies – Bars	
Restaurants, Crêperies et Bars	224,40

Rubrique 2 – Encarts publicitaires *(présentés précédemment)*

Votes : 16	Pour	16
	Contre	
	Abstention	

La présentation et le vote des tarifs des services aux partenaires « Restaurateurs et Gérants de bars » sont faits hors présence de Fanny BOQUILLET, Dominique MICHAUD et Pierre REBOUR.

4-1-3 Tarifs des services aux partenaires « Commerçants »

RUBRIQUE 1 - « Pack essentiel » d'accès aux services de l'Office de Tourisme	Tarif € TTC pour l'année
Pack essentiel Commerces	
Commerces	224,40

Rubrique 2 – Encarts publicitaires *(présentés précédemment)*

Votes : 14	Pour	14
	Contre	
	Abstention	

La présentation et le vote des tarifs des services aux partenaires « Commerçants » sont faits hors présence de Benjamin AZOUZE, Frédéric CHAZAL, Marianne LE POETVIN, Fanny BOQUILLET et Alwenna JEGAT.

4-1-4 Tarifs des services aux partenaires « Prestataires d'activités de loisirs et de bien-être »

RUBRIQUE 1 - « Pack essentiel » d'accès aux services de l'Office de Tourisme	Tarif € TTC pour l'année
Pack essentiel Activités de loisirs et Bien-Etre	
Activités de loisirs	224,40
Activités de Bien-Etre	112,20

Rubrique 2 – Encarts publicitaires *(présentés précédemment)*

Votes : 14	Pour	14
	Contre	
	Abstention	

La présentation et le vote des tarifs des services aux partenaires « Prestataires d'activités de loisirs et de bien-être » sont faits hors présence de Etienne AUBRY, Dominique MICHAUD et Pierre REBOUR.

4-1-5 Tarifs des services aux partenaires « Prestataires d'activités de transport »

RUBRIQUE 1 - « Pack essentiel » d'accès aux services de l'Office de Tourisme	Tarif € TTC pour l'année
Pack essentiel Activités de transport	
Activités de transport terrestre	224,40
Activités de transport maritimes hors délégation de service public	660,00

Rubrique 2 – Encarts publicitaires *(présentés précédemment)*

Votes : 17	Pour	17
	Contre	
	Abstention	

La présentation et le vote des tarifs des services aux partenaires « Prestataires d'activités de transport » sont faits hors présence de Dominique ROUSSELOT et Charlotte OLIVIER.

4-1-6 Tarifs des services aux partenaires « Hébergeurs professionnels et non professionnels »

RUBRIQUE 1 - « Pack essentiel » d'accès aux services de l'Office de Tourisme	Tarif € TTC pour l'année
Pack essentiel Hôtels	
Hôtel moins de 25 chambres ou 1 étoile ou équivalent	660,00
Hôtel 2 étoiles ou équivalent	1 320,00
Hôtel 3 étoiles ou équivalent	1 848,00
Hôtel 4-5 étoiles ou équivalent	3 300,00
Pack essentiel Loueur en meublés et Chambres d'hôtes	
Locations meublées et chambres d'Hôtes (1ére unité)	224,40
Locations meublées ou chambres d'hôtes supplémentaires	66,00

RUBRIQUE 1 - « Pack essentiel » d'accès aux services de l'Office de Tourisme	Tarif € TTC pour l'année
Pack essentiel Hébergements collectifs – Campings – Résidence de Tourisme – Villages vacances	
Hébergement collectif	369,60
Camping 1 étoile ou équivalent	660,00
Camping 2 étoiles ou équivalent	924,00
Camping 3 étoiles ou équivalent	1 188,00
Camping 4-5 étoiles ou équivalent	1 452,00
Villages vacances et Résidence de tourisme	514,50

Rubrique 2 – Encarts publicitaires *(présentés précédemment)*

Votes : 14	Pour	14
	Contre	
	Abstention	

La présentation et le vote des tarifs des services aux partenaires « Hébergeurs professionnels et hébergeurs non professionnels » sont faits hors présence de Pierre-Paul AUBERTIN, Benjamin AZOUZE, Aurélia BOIRAL, Dominique MICHAUD, et Pierre REBOUR.

4-2 Délibérations tarifaires « Boutique et billetterie »

4-2-1 Cadre de détermination des tarifs des produits boutique et délégation au directeur

Cadre

Dans le cadre de la nouvelle mandature, il est proposé de donner délégation au directeur pour fixer les tarifs de vente de produits boutique.

Ces tarifs feront l'objet d'un arrêté du directeur, transmis avec l'ordre du jour du CODIR suivant son établissement ou ses modifications.

Application

- Une remise aux partenaires comprise entre 10 et 30% du prix de vente public, sur certains produits
- Une vente à prix coutant pour les 4 communes et la CCBI :

> Soit pour des besoins ponctuels ne donnant pas lieu à revente

> Soit pour alimenter des boutiques en gestion propre sous réserve que les produits soient revendus aux mêmes tarifs publics que ceux pratiqués par l'Office de Tourisme

Votes : 19	Pour	19
	Contre	
	Abstention	

4-2-2 Cadre de détermination des taux de commission billetterie

Application

- Billetterie de transport

0% : Belle-Ile Bus - **10%** : Autres

- Billetterie évènementielle manifestation

8% : Évènement avec un rayonnement local

PARTICULARITÉS

> Évènements/Manifestations avec un rayonnement national-international

Condition : une parution dans un média national et/ou international l'année précédente

6% : avec utilisation de plateforme de vente de l'Office de Tourisme

4% : avec une mise à disposition d'une plateforme de vente à l'Office de Tourisme

> Évènements/Manifestations avec un rayonnement national-international fort
Condition : aux moins deux parutions dans un média national et/ou international l'année précédente
4% : avec utilisation de la plateforme de vente de l'Office de Tourisme
0% : avec une mise à disposition d'une plateforme de vente à l'Office de Tourisme

> Évènements/Manifestations portés dans le cadre de la programmation culturelle intercommunale de l'Espace culturel Arletty : **0%**
> Évènements/Manifestations relevant d'une grande cause nationale : **0%**

Votes : 19	Pour	19
	Contre	
	Abstention	

4-3 Autorisation d'engagement de dépenses supérieures à 10 000€HT

4-3-1 Autorisation du directeur à engager la dépenses « Enquête clientèle »

La convention de partenariat avec Tourisme Bretagne reçue pour la réalisation d'une enquête de fréquentation stipule dans son article 4 :

Participation financière que le coût total du dispositif est de 25 206€ HT

La facturation s'effectuera en deux fois :

> 50% au lancement du terrain d'enquête, juin 2026 à porter au budget 2026 soit **12 603€ HT**

> 50% à la remise des résultats, septembre 2027 à porter au budget 2027 soit **12 603€ HT**

Votes : 19	Pour	19
	Contre	
	Abstention	

Dominique MICHAUD demande à ce que le questionnaire soit transmis aux membres du Comité de DIRection.

4-3-2 Autorisation du directeur à engager la dépense « Climatisation »

Aux vues des températures importantes constatées dans les bureaux en période estivale *(à fortiori en condition caniculaire)* conditionnant l'accès du personnel à leurs postes de travail. Le bureau vous propose de considérer :

> Le caractère d'urgence à mettre en place une climatisation dans les bureaux de l'Office de Tourisme

> Cet engagement de dépense est espéré dans l'été (période pendant laquelle le CODIR ne peut se réunir du fait de l'activité touristique) et que les devis sont en attente.

Votes : 19	Pour	19
	Contre	
	Abstention	

Il est demandé aux membres du CODIR d'autoriser le directeur à engager cette dépense, dans la limite de 18 000€ HT sur le budget 2026.

4-4 Décisions modificatives budgétaires

4-4-1 DM1 : Régularisation du report de résultat 2025 de la section investissement

Le budget primitif de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer a été voté par le Comité de DIRection le 17 février 2026. Une irrégularité non bloquante a été ensuite relevée par le comptable public du Service de Gestion Comptable d'Auray qu'il convient de rectifier.

La rectification à apporter est la suivante :

Votes : 19	Pour	19
	Contre	
	Abstention	

Section Investissement

Le compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » n'a pas été crédité du montant des « Restes à réaliser » pour la somme de 4 500€.

4-4-2 DM2 : Augmentation de crédit du compte 2088

Compte 2088 : Acquisition d'un outil d'analyses de performance du site belle-ile.com et de la visibilité des partenaires pour un montant de 1 150€HT.
Nous équilibrons cette charge par le suréquilibre du budget primitif.

Votes : 19	Pour	19
	Contre	
	Abstention	

L'écriture à passer est la suivante :
Section d'Investissement
Crédit du compte 2088 : 1 150,00 €

4-4-3 DM3 : Augmentation de crédit du compte 2183

Compte 2183 : augmentation de crédit de 4 250,00€ motivée par l'acquisition de 2 nouvelles webcams pour le Port de Palais et la Pointe des Poulains, 1 seule webcam avait été budgétée à hauteur de 7 000,00€.

Nous équilibrons cette charge par le suréquilibre du budget primitif.
L'écriture à passer est la suivante :

Votes : 19	Pour	19
	Contre	
	Abstention	

Section d'Investissement
Crédit du compte 2183 : 4 250,00 €

4-4-4 DM4 : Augmentation de crédit du compte 2188

Compte 2188 : augmentation de crédit de 20 700,00€ motivée par l'installation d'une climatisation à l'Office de Tourisme.

La différence de montant avec celui évoqué au point 4-3-2 s'explique par le fait que nos dépenses sont proratisées selon une clé de répartition de TVA. Nous ne récupérons la TVA que sur la part d'activités lucratives soit 26%.

Nous équilibrons cette charge par le suréquilibre du budget primitif.
L'écriture à passer est la suivante :

Votes : 19	Pour	19
	Contre	
	Abstention	

Section d'Investissement
Crédit du compte 2188 : 20 700,00 €

5 – Collaboration – Convention de partenariat Tourinsoft avec Morbihan Tourisme

Tourinsoft est la base de données sur laquelle nous allons basculer en fin d'année. Cet outil est mis à disposition gracieusement par Morbihan Tourisme (Agence Départementale du Tourisme). Cette base étant partagée par certains offices de tourisme du Morbihan et plus largement, de la Bretagne, permet la mise en réseau des acteurs du tourisme.

Votes : 19	Pour	19
	Contre	
	Abstention	

La délégation de signature du directeur ne prévoyant pas la possibilité de signer des conventions, il est demandé aux membres du Comité de DIRection d'autoriser le directeur à signer la convention avec l'ADT 56.

6 – Questions diverses

6-1 Présentation de la nouvelle carte touristique

C'est la première version, et nous savons qu'elle est perfectible. Nous devons réfléchir à intégrer les itinéraires cyclables sur la deuxième version. Nous savons que d'autres modifications sont à prévoir, nous sommes preneurs de toutes remarques constructives pour la V2.

6-2 Présentation rapide de l'Appli « Vagabondez » et mise en ligne du parcours Monet

L'application Vagabondez est une application ludique et familiale, accessible toute l'année.

Nous avons comme projet d'enrichir l'application avec une nouvelle mission « Monet » que nous allons mettre en ligne lors des journées européennes du patrimoine en septembre 2026.

6-3 Point d'étape sur la concertation « Belle-Ile hors saison »

Un tableau listant les périodes, les cibles et les thématiques a été créé.

Le pôle communication travaille actuellement à chercher des actions à mettre en place afin de les proposer au bureau et au groupe de travail. L'idée est de mettre en place des actions dés juillet pour booster la période octobre à décembre.

Une action avec Tourisme Bretagne a déjà été validée : La société Bobine sera présente à Belle-Ile du 30/8 au 3/9/26 pour réaliser des reportages vidéo et photos pour une mise en ligne courant octobre.

Dominique MICHAUD demande que le tableau soit partagé à l'ensemble des membres. Ce tableau liste mois par mois : des cibles clients soit en fonction de leur loisir (randonnée) soit en fonction de leur origine géographique. Ce tableau permet de mettre en place des actions de communication (pas de commercialisation) sur des critères avec des cibles identifiées. Mais cela nécessite du budget. Pour exemple : peut-on, au mois de mars, faire une campagne visuelle sur les bus de Rennes pour inciter à venir au printemps ou à l'automne.

Marianne LE POETVIN demande s'il est possible de voir avec BreizhGo pour mettre une action en place sur le mois d'octobre.

Camille BEVAND indique qu'une action est en cours de préparation en lien avec les Semaines du Tourisme et des Savoir Faire Economiques : 3 visites faites = 1 retour gratuit vers le continent. Dans le cadre de cet évènement régional, la Cie Océane a pour objectif de proposer une offre « VIP » qui viendrait compléter l'offre commerciale : « une traversée accessible par 5 personnes aux côtés du capitaine ».

Dominique MICHAUD demande si la compagnie va, comme l'an passé, proposer des remises sur des jours moins chargé. Cela permettra au socio-pro de s'y rattacher et de mettre en place des offres « accessibilité ».

6-4 Autres

Un point est proposé sur l'avancement du plan d'action présenté lors du CODIR précédent.

33 actions étaient inscrites au plan d'actions 2026 :

- 4 actions ont été réalisées
- 7 actions sont en cours de finalisation
- 16 actions ont été engagées
- 6 actions restent à engager

PARTENAIRES	Apporter une réponse rapide et adaptée aux partenaires	En continue	574€ / dépenses courantes
	Diffuser mensuellement l'observatoire touristique		
	Solliciter l'ensemble des partenaires au moins une fois et échanger avec 200 professionnels		
	Associer les partenaires dans le projet de refonte des éditions		
	Mettre en place un diagnostique numérique du territoire		
	Proposer des ateliers numériques		
	Alimenter l'espace pro pour en faire un espace de ressources incontournable	En continue	
	Faire d'Accor un partenaire actif de l'Office de Tourisme		
	Organiser la "rencontre annuelle du Tourisme" en octobre		0€ / 1 000€
COLLABORATIONS	Migrer vers la base de données départementale "Tourinsoft"		3 252€ / 3 500€
	Organiser la journée des Offices de Tourisme de la Baie de Quiberon		1 063€ / 1 000€
OBSERVATION	Continuer à diffuser et améliorer la fiche d'observation		0€ / dépenses courantes
	Engager une enquête visiteur 2026/2027		13 000€ / 13 000€

L'équipe accueil a été renforcée, cela permet à Thibaut et Magali d'avoir du temps pour leurs autres missions.

La pose des écrans destinés à diffuser l'agenda à Sauzon et à Palais a pris un peu de retard.

Le point info de Sauzon a été amélioré, l'agencement a été revu. À la suite du bilan de saison en 2025, le suivi a été accentué. Une réunion de lancement de saison a été faite.

Le travail sur les messages de sensibilisation à mettre en gare de Quiberon continu. 4 thèmes ont été identifiés : sécurité routière, eau, déchets et nature. Il y a 11 cartels qui seront mis dans les files d'attente. Ce projet est porté conjointement avec l'office de Quiberon afin d'avoir également des messages plus spécifiques pour les îles de Houat et Hoëdic.

La gare maritime de Quiberon est un lieu stratégique pour la sensibilisation des visiteurs, mais la communication avec la région n'est pas simple et cela retarde la mise en place.

Coté communication :

Les webcams seront bientôt mises en place.

Le parcours Monet verra le jour en septembre.

On continu de travailler sur la stratégie randonnée avec les services espaces naturels.

Ce qui n'a pas encore été engagé, c'est la mise en place de collaborations presse avec l'office de Quiberon.

Coté partenaires :

Beaucoup d'actions en continu, comme la diffusion de l'observatoire, de l'agenda, des rencontres. Un diagnostic numérique a été mis en place, un premier atelier a eu lieu en juin.

L'espace pro est mis à jour en continu.

La rencontre annuelle du tourisme se fera en octobre avant les vacances de la Toussaint.

Nous avons réédité notre journée inter-office avec Quiberon et Carnac. Cette année la journée a eu lieu à Belle-Ile. Cette journée nous permet d'échanger sur des problématiques communes aux offices mais également d'harmoniser nos messages.

L'observatoire touristique a été modifié pour donner suite à la dernière réunion de bureau. Nous savons qu'il faut encore l'améliorer et nous sommes preneurs de toutes remarques.

Marie THUILLIER indique qu'elle aimerait bien que le CODIR rencontre l'équipe de l'office. Cela est prévu pour le prochain CODIR en septembre.
Marianne LE POETVIN invite les membres du CODIR à passer à l'office rencontrer l'équipe.

Aurélia BOIRAL demande pourquoi il n'y a pas de lignes directes pour Sauzon d'avril à septembre. Julien FROGER indique que les lignes transversales ne fonctionnent qu'en été.

Aurélia BOIRAL demande si la mise en place de pistes vélos est prévue, car elle pense qu'il y a beaucoup de cyclistes sur les axes principaux et que cela ne permet pas de faire du vélo de façon sécurisée.
Il existe des itinéraires qui permettent d'éviter au maximum les routes les plus fréquentées, mais qui sont plus longs dons par forcément utilisés. Peut-être serait-il judicieux de mettre sur la carte touristique les itinéraires vélos.
Julien FROGER indique qu'il y a un compteur vélo sur l'axe Marta-Kerspern. Ce compteur a enregistré en 1 journée sur le mois de mai plus de 900 passages vélos, ce qui est très important.

Dominique MICHAUD demande si lors du prochain CODIR, il pourrait y avoir un point financier des engagements et du point de situation comptable.
Dominique MICHAUD aimerait que l'on anticipe sur le budget communication 2027 en raison de l'ouverture de l'hôtel de la Citadelle et de la sortie d'un film tourné à Belle-Ile et qui sera présenté au festival de Cannes.

Tibault GROLLEMUND indique que demain à lieu l'inauguration de la Citadelle avec la présence de Stéphane BERN qui projette de réaliser une émission « Secrets d'histoire ».
Dominique MICHAUD informe qu'un directeur pour la Citadelle a été nommé, il prend ses fonctions en septembre.
La Citadelle va recruter 180 salariés qu'il faudra loger.

Aurélia BOIRAL demande quel est l'avenir du camping de Moulin Luc. Ne pourrait-il pas servir aux logements des saisonniers ?
Tibault GROLLEMUND indique qu'il y a déjà un projet mixte en cours, un projet avec plusieurs volets autour de la réinsertion, de l'habitat pour les insulaires et un volet pour le logement des saisonniers. Ce dernier volet pourrait être travaillé avec des porteurs de projets.

La séance est levée à 21h00.